

**DÉPARTEMENT  
DE LA  
MAYENNE**

## PROCÈS VERBAL Réunion du Conseil Municipal

Exécution de l'article L.2121-25 du code  
général des collectivités territoriales

**COMMUNE DE SAINT CYR LE GRAVELAIS**

Séance du 22 janvier 2026

**Date de convocation :** 16/01/2026 L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT CYR LE GRAVELAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Louis MICHEL, maire.

**Date d'affichage :**

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir	Pouvoir donné à
<b>Nombre de conseillers</b>				
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
<b>En exercice : 14</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
<b>Présents : 13</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
<b>Pouvoirs : 1</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
<b>Votants : 14</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
<b>Secrétaire de séance :</b> Annette BEDOUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Louis MICHEL

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil municipal du 18 décembre 2025

### VIE MUNICIPALE

Convention SPA 2026 + prise en charge des chiens le week-end

### MARCHÉS PUBLICS

Marché toiture salle des fêtes : devis réfection du plafond avec LMA

Marché toiture salle des fêtes modification demande de subvention DETR et

Contrats de territoire : intégrer coût de réfection du plafond et frais annexes

### RH

Assurance statutaire avec le CDG 53

### Questions diverses :

Repas du 3<sup>ème</sup> âge

Bulletin municipal

Divers

## N°1 COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Exécution et passation des marchés de fournitures et de services alinéa 4, article L.2122-22 du CGCT

COMMUNE ST CYR LE GRAVELAIS	90	374	1 168,70 €	24/12/2025 68/681
MARTI BENJAMIN	91	375	719,83 €	08/01/2026 011/615228
CHUBB SICLI	91	376	871,36 €	08/01/2026 011/6156
TOUILLER	91	377	81,83 €	08/01/2026 011/6156
TITI FLORIS	91	378	2 164,80 €	08/01/2026 011/624
ORANGE	91	379	152,60 €	08/01/2026 011/626
COMMUNAUTE LAVAL AGGLO	91	380	714,44 €	31/12/2025 011/6284
CAISSE DES DEPOTS	91	381	220,76 €	15/01/2026 012/6450
COMMUNE LE PERTRE	91	382	19,63 €	15/01/2026 65/6558
PREFECTURE	92	383	2 168,00 €	31/12/2025 014/739221

## N°2 DPU

Alinéa 15, art.L.2122-22 CGCT

N°	Adresse du terrain	Section cadastrale
2026-01	Impasse des Lilas	AB 265 pour Partie

## N°2 VIE MUNICIPALE SPA Convention 2026

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2026-01

Monsieur Le Maire rappelle au conseil Municipal que notre commune est liée avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) par une convention de fourrière pour la prise en charge des animaux errants ou abandonnés, permettant ainsi à la commune de satisfaire aux obligations des articles L211-22 et suivants du Code rural.

Ainsi, il est proposé de renouveler la prestation de prise en charge des animaux errants ou abandonnés en signant une nouvelle convention de fourrière avec la SPA, pour l'année 2026 soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant :

APPROUVE le renouvellement de la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), jusqu'au 31 décembre 2026.

ACCEPTE de verser une cotisation à la SPA pour un montant de 0.50 € par habitant (570) soit 285 €.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14          Contre : 0          Abstention : 0

## N°3 VIE MUNICIPALE Marché toiture de la salle des fêtes demande subvention Contrats de territoire modification enveloppe des travaux

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2026-02

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 8 610 € € au minimum et 10 332 € au maximum € (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

✓ Rénovation et isolation de la toiture de la salle des fêtes et de ses annexes

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

✓ Entre le 14/11/2025 et le 28/02/2026

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet (tableau à renseigner si la délibération concerne un projet bas carbone) :

Objectifs environnementaux et climatiques	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Atténuation du changement climatique et transition énergétique	Isoler avec des panneaux sandwich bac acier doublés mousse QuadCore 150 mm + écran thermique avec un isolant en laine de roche épaisseur 60 mm
Adaptation au changement climatique	
Réduction des déchets et économie circulaire	
Gestion de la ressource en eau	
Lutte contre les pollutions	
Protection de la biodiversité	

4 – Estimation détaillée du projet : Rénovation et isolation de la toiture de la salle des fêtes et de ses annexes

DEPENSES € HT	Total HT
Désamiantage	34 263,00 €
Couverture	66 691,20 €
Diagnostic amiante	475,00 €
MOE	19 937,00 €
SPS	1 350,00 €
Contrôle technique	1 960,00 €
Mandat accompagnement	10 700,00 €

Appel d'offres marché	864,00 €
Communication marché	35,00 €
Relamping	11 065,00 €
Electricité toiture	7 500,00 €
VMC	8 580,00 €
Plafond salle des fêtes	35 154,36 €
Relamping reprise pose et dépose et mission SPS complémentaire	10 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>208 574,57 €</b>

Total HT 208 574.57 €  
Tva (20%) 41 714.91 €  
Total TTC 250 199.48 €

5 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES € HT	Total HT
Contrats de territoire	10 332,00 €
DETR	83 429,83 €
CEE	7 084,00 €
<b>Fonds propres</b>	<b>107 728,74 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>208 574,57 €</b>

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrats de territoire – dotation communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ approuve le projet et calendrier des travaux,
- ✓ approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 10 332 €,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Pour : 14          Contre : 0          Abstention : 0

## VIE MUNICIPALE

### Marché toiture de la salle des fêtes demande subvention DETR modification enveloppe des travaux

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2026-03

Monsieur le Maire expose que le projet de **renovation et isolation de la toiture de la salle des fêtes**, dont le coût est estimé, sur la base de devis avant-projet à 208 574.57 € HT soit 250 199.48 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements privés</b>			
	CEE	7 084 €	3.40 %
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	83 429.83 €	40 %
Région			
Département	Contrats de territoire	10 332 €	4.95 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres			
Emprunt		107 728.74 €	51.65 %
<b>Total HT</b>		<b>208 574.57 €</b>	

Estimation détaillée du projet : Rénovation et isolation de la toiture de la salle des fêtes et de ses annexes

DEPENSES € HT	Total HT
Désamiantage	34 263,00 €
Couverture	66 691,20 €
Diagnostic amiante	475,00 €
MOE	19 937,00 €
SPS	1 350,00 €
Contrôle technique	1 960,00 €
Mandat accompagnement	10 700,00 €
Appel d'offres marché	864,00 €
Communication marché	35,00 €
Relamping	11 065,00 €
Electricité toiture	7 500,00 €
VMC	8 580,00 €
Plafond salle des fêtes	35 154,36 €
Relamping reprise pose et dépose	10 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>208 574,57 €</b>

Total HT 208 574.57 €  
Tva (20%) 41 714.91 €  
Total TTC 250 199.48 €

Plan de financement prévisionnel :

RECETTES € HT	Total HT
Contrats de territoire	10 332,00 €
DETR	83 429,83 €
CEE	7 084,00 €
<b>Fonds propres</b>	<b>107 728,74 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>208 574,57 €</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : 10/07/2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 29/09/2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 28/02/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal/conseil communautaire/conseil syndical :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 208 581.56 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## RH

### Projet de délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2026-04

**Objet** : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne.

- Vu le code général de la Fonction publique,
- Vu, le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le code des assurances,
- Vu le Code de la commande publique.
- Vu, l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Le Maire expose :

- L'opportunité pour (la collectivité ou l'établissement public) de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :
  - Décès
  - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
  - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
  
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
  - Accidents du travail - Maladies professionnelles
  - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1<sup>er</sup> janvier 2027**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal/conseil communautaire/conseil syndical :

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le **22 janvier 2026 à 22h30**, le PV peut être dressé.







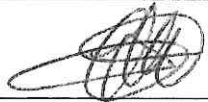



Prochaine réunion du conseil municipal le 26 février 2026.

La Secrétaire de séance,

Le Maire, Louis Michel



Date de la séance	Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Décision de l'organe délibérant
Jeudi 22 janvier 2026	2026-01	SPA convention 2026	A l'unanimité
Jeudi 22 janvier 2026	2026-02	Marché toiture salle des fêtes modification enveloppe travaux Contrats de territoire	A l'unanimité
Jeudi 22 janvier 2026	2026-03	Marché toiture salle des fêtes modification enveloppe travaux DETR	A l'unanimité
Jeudi 22 janvier 2026	2026-04	Consultation assurance statutaire CDG 2027-2030	A l'unanimité

<b>Le Maire</b>	
Louis MICHEL	
<b>Les Adjointes</b>	
Annette BEDOUET	
Jean-Claude LOCHIN	
Sandrine PLANCHENAU	
<b>Les Conseillers Municipaux</b>	
Géraldine BLIN	
Soizic CHEVALLIER	
Christian GABLIN	
Didier JAGLINE	
Nathalie LORET	
Ludivine MURI <i>BOIN MURI</i>	
Loïc PEYON	
Mégane RENOARD-BOUTEMY	
Olivier RENOUX	
Frédéric RONDEAU	Absent